

Séance du lundi 29 mars 2021

Convocation du Conseil Municipal le 23 mars 2021 (affichage ce même jour) à la salle des fêtes de la commune, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du compte-rendu précédent

Vote des taxes locales

Vote du compte administratif 2020

Vote du compte de gestion 2020

Affectation du résultat

Vote du budget 2021

Demandes de subvention

Affaires et questions diverses

A 18 heures 30, le maire, Emilie LAFORGE, déclare la séance ouverte.

Présents : Emilie LAFORGE, Alain MANOUVRIEZ, Gaëlle GUILLOTON, Apolline CAILLOZ, Yannick DAGUET, Sylvain FOURNIER, Bertille SINTHOMEZ, Angélique MOREL, Lisette COLLADO, Florian GAGNE

Absent excusé : Patrice LIBOSSART

Bertille SINTHOMEZ est élue secrétaire de séance

- **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Madame le maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour: demande de subvention (amende de police). Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

- **Approbation du compte-rendu précédent**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

- **Vote des taxes locales**

Il est proposé de maintenir le taux des taxes locales pour l'année 2021, à savoir :

Taxe d'Habitation	→ 10.05 %
Taxe Foncière (bâti)	→ 16.13 %
Taxe Foncière (non bâti)	→ 46.72 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

- **Vote du Compte administratif 2020**

Le compte administratif 2020 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
opérations 2020	252 489,58 €	249 641,72 €
report 2019		143 073,72 €
total	252 489,58 €	392 715,44 €
report de l'assainissement		225 946,23 €
total		618 661,67 €

Résultat = + 366 172,09 €

Pour information : sans le report du budget assainissement, l'excédent de fonctionnement serait de + 140 225.86 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
opérations 2020	118 831,69 €	1 764,18 €
report 2019		185 237,75 €
total	118 831,69 €	187 001,93 €
report de l'assainissement		32 133,18 €
total		219 135,11 €
restes à réaliser	500,00 €	

Résultat = + 99 803,42 €

Pour information : sans le report du budget assainissement, l'excédent de d'investissement serait de + 68 170.24 €

Le maire ne prend pas part au vote

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif présenté.

- **Vote du Compte de gestion 2020**

Le compte de gestion 2020 de la commune fait apparaître les mêmes chiffres que le compte administratif 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 et donne quitus au trésorier de Joigny.

- **Affectation du résultat 2020**

Madame le maire propose au conseil municipal de :

-reporter l'excédent de fonctionnement de 366 172.09 € en recette de fonctionnement au budget primitif 2021, au R002

-de reporter l'excédent d'investissement de 100 303.42 € en recette d'investissement

• **Vote du Budget primitif 2021**

L'ensemble du conseil municipal s'est réuni le mercredi 24 mars afin de préparer le budget principal de la commune pour l'année 2020.

Madame le maire rappelle que le budget est voté par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes	
Chapitre 011			
<i>Charges générales</i>	200 000,00 €	366 172,09 €	002 Excédent 2020
Chapitre 012			Chapitre 70
<i>Charges de personnel</i>	140 000,00 €	9 000,00 €	<i>Produits et services</i>
Chapitre 014			Chapitre 73
<i>fonds de péréquation</i>	5 000,00 €	140 000,00 €	<i>Impôts</i>
Chapitre 65			Chapitre 74
<i>Indemnités et autres charges</i>	90 000,00 €	60 000,00 €	<i>Dotations</i>
Chapitre 66			<i>FCTVA</i>
<i>Intérêt de l'emprunt</i>	5 000,00 €	10 000,00 €	Chapitre 75
Chapitre 67			<i>Autres produits</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	20 000,00 €		
Chapitre 042			
<i>Amortissements</i>	2 000,00 €		
Chapitre 022			
<i>dépenses imprévues</i>	40 000,00 €		
Chapitre 023			
<i>virt à l'Investissement</i>	83 172,09 €		
Total	585 172,09 €	585 172,09 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes	
		100 303,42 €	001 Excédent 2020
Chapitre 16			Chapitre 10
<i>Capital de l'emprunt</i>	26 300,00 €	1 200,00 €	<i>au compte 10222 (FCTVA)</i>
Chapitre 20			Chapitre 13
<i>église</i>	3 000,00 €	63 000,00 €	<i>Subventions</i>
<i>Logiciel</i>	5 200,00 €		Chapitre 021
Chapitre 21		83 172,09 €	<i>virement de la section de fonctionnement</i>
<i>école</i>	159 675,51 €		Chapitre 040
<i>logements</i>	40 000,00 €	2 000,00 €	<i>amortissements</i>
<i>sécurité</i>	15 000,00 €		
<i>RAR</i>	500,00 €		
	249 675,51 €	249 675,51 €	

Le Budget primitif s'équilibre donc en section de fonctionnement à : 585 172.09 € et en section d'investissement à : 249 675.51 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2021, comme présenté ci-dessus.

Point ajouté à l'ordre du jour : Demande de subvention → sécurisation du village

Un projet d'aménagement de sécurisation du village a été présenté par le cabinet AGTC45. Plusieurs solutions sont proposées en fonction de la configuration des voies. Cet aménagement est susceptible d'être éligible aux amendes de police du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de l'Yonne.

Comme promis, cet aménagement sera présenté à la population pour avis et concertation. Une réunion publique aura lieu le 24 avril 2021 de 9 h 00 à 12h 30, à la salle des fêtes. Afin de respecter les règles sanitaires, les habitants seront invités à s'inscrire pour participer à cette présentation par tranches horaires de 30 minutes. Une information spécifique sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

- **Demandes de subvention**

Les demandes de subventions suivantes ont été reçues en mairie :

- Association AFMTELETHON:
- Association France Alzheimer:

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite à ces demandes de subvention.

- **Affaires diverses**

- Rappel : la prochaine réunion des élus aura lieu le mercredi 7 avril à 18 h afin de travailler sur les dossiers en cours.

- Campagne de vaccination sur l'Auxerrois : une information aux habitants a été diffusée, ce jour, à destination des plus de 70 ans afin de relayer la campagne de vaccination massive qui a lieu cette semaine à Auxerreexpo.

- Chasse aux œufs : initialement prévue le dimanche 4 avril, compte-tenu des restrictions liées à la COVID 19, celle-ci est malheureusement annulée.

Une distribution des œufs à toutes les familles ayant des enfants âgés de 1 à 10 ans aura lieu le samedi 3 avril à partir de 14h.

- Alain MANOUVRIEZ interpelle le maire suite à la réception du mémoire en défense des époux CLOUZEAU devant le Tribunal judiciaire. « Je suis extrêmement surpris, choqué à la lecture de ces écritures. On a l'impression que Madame CLOUZEAU évoque un problème entre le maire et elle sans qu'elle ne mentionne le fond du litige à savoir la ruelle qu'elle occupe illégalement depuis de nombreuses années. Les documents que nous avons recherché depuis que l'on est en fonction donc depuis mai 2020, prouvent, démontrent que cette ruelle est bien publique. Elle le sait très bien puisqu'une délibération en fait expressément référence. Elle ne peut pas ignorer cette

délibération, elle a, elle-même, été maire pendant 2 mandats et demi. Il y avait un conflit d'intérêt. »

Gaëlle GUILLOTON demande si on a une idée du moment où nous retrouverons le domaine public. Elle précise que la commune dépense de l'argent en frais d'avocat.

A Alain MANOUVRIEZ de surenchérir « comment un avocat peut écrire des inepties pareilles » en faisant référence aux écrits suivants [... Les nouvelles demandes de la commune – qui semble découvrir le dossier pourtant devant le Tribunal depuis 2015...] « je suis scandalisé que l'avocat des époux CLOUZEAU puisse avoir de tels écrits car Madame CLOUZEAU était maire en 2015. Là encore, il y a bien un conflit d'intérêt. C'est très clair. »

Un débat animé s'engage. L'ensemble des conseillers municipaux s'exclament et sont particulièrement choqués des sous-entendus et des attaques contre le maire visé directement.

Le maire interrompt le débat et répond. Le maire rappelle que tous les mémoires reçus devant les différentes juridictions sont transmis à tous les conseillers pour une totale transparence. Effectivement le dernier mémoire en défense des époux CLOUZEAU devant le tribunal judiciaire est surprenant.

La commune s'attache à la récupération du domaine public. Le conseil municipal est justement collégial afin de prévenir ou de faire cesser tout conflit d'intérêt.

Selon la défense : [...A cet effet, il sera rappelé que le nouveau maire de la commune, Madame LAFORGE, est en conflit ouvert avec Madame CLOUZEAU, ancien maire de la commune...].

Le nouveau maire s'interroge si le fait de se présenter à une élection et de la remporter, dans un système démocratique, peut-être qualifié de "conflit ouvert".

Le maire précise que l'audience a lieu le 7 avril 2021 et espère une issue rapide à ce contentieux coûteux et chronophage.

- Bertille SINTHOMEZ demande l'avancée du dossier concernant l'achat de bancs et de poubelles. Quatre bancs seront installés dans le village. Une poubelle sera également implantée près de chaque banc et une poubelle supplémentaire sera déposée près de l'arrêt de bus. Un rendez-vous avec ARMANTREPRISE sera pris.

- Sylvain FOURNIER informe que le site internet de la mairie est en cours de construction. Maire et adjointes travaillent au contenu de pages du site.

Clôture de la séance à 19h15

2021-012	Vote des Taxes locales
2021-013	Vote du Compte Administratif 2020
2021-014	Vote du Compte de Gestion 2020
2021-015	Affectation du résultat 2020
2021-016	Vote du Budget primitif 2021
2021-017	Demandes de subvention →sécurisation du village

Nombre de conseillers		
En exercice : 11	Présents : 10	Ayant pris part aux votes : 10 sauf Délibération n°2021-013
Émilie LAFORGE	Alain MANOUVRIEZ	Gaëlle GUILLOTON
Apolline CAILLOZ	Lisette COLLADO	Yannick DAGUET
Sylvain FOURNIER	Florian GAGNE	Patrice LIBOSSART <i>absent</i>
Angélique MOREL	Bertille SINTHOMEZ	